



Quimper, le 17 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Condamnation du cartel du jambon :

La triple peine pour les éleveurs !

Les filières agricoles sont, aujourd'hui, opprimées par le cartel de la Grande Distribution et par la concurrence déloyale des importations, cautionnées et entretenues par l'Etat. Face à cette pression intenable, des acteurs majeurs des filières pourraient être allés à la faute.

Ce jeudi, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision par laquelle elle sanctionne un cartel concernant 12 entreprises opérant dans le secteur du jambon et de la charcuterie. Ce n'est pas la première fois ! En 2013, cinq abattoirs bretons avaient été condamnés pour avoir diminué de façon coordonnée leurs abattages de porcs.

A chaque fois, les grands perdants sont les producteurs ! Non seulement, ils ont subi pendant toute la période concernée la pression des abattoirs sur le prix de vente de leurs porcs, mais ils vont aussi, de façon directe ou indirecte, contribuer au paiement de ces amendes. Cette affaire jette une image négative sur la filière porcine dans son ensemble, qu'ils devront assumer ! C'est le maillon production, affaibli et pas suffisamment organisé face à une telle pression, qui paye toujours.

Pour la FDSEA et les JA du Finistère, il est urgent que l'ensemble des éleveurs bretons exigent de la part de leurs OP une contribution forte et positive à la mise en place d'une AOP digne de ce nom, tant réclamé par le syndicalisme.

Seule cette structure sera capable à terme de défendre légalement une vraie organisation collective des éleveurs et de mettre fin à une dévalorisation récurrente de 100 euros/tonne des carcasses bretonnes par rapport à celles de leurs concurrents du nord ou du sud de l'Europe.